

Genolier, 7 septembre 2020

Cours facultatif de théâtre

Madame, Monsieur, Chers parents,

Veillez trouver ci-joint une documentation ainsi que le bulletin d'inscription concernant le cours de théâtre **proposé aux élèves de 7P-11S**.

Cet atelier théâtral doit contribuer tout particulièrement à rendre les élèves capables de développer leur imagination afin d'améliorer leur capacité d'improvisation et la confiance en eux. Il permettra également de travailler l'écoute et le langage non verbal.

Quelques remarques utiles pour prendre une bonne décision :

- Un élève inscrit est tenu de suivre ce cours durant les 20 séances.
- Sérieux, bonne humeur et engagement sont essentiels à l'apprentissage de cet art.
- Il sera demandé d'apprendre des textes par cœur.
- Le cours se déroulera **le mardi de 15H15 à 16H15 pour les 9-11 et le lundi de 15H09 à 16H pour les 7-8.**
- Une participation financière de 50CHF est demandée pour l'achat de costumes, accessoires et matériel nécessaire à l'atelier dès la remise du bulletin d'inscription auprès du maître de classe. À mettre dans une enveloppe.
- Le premier cours commencera **la semaine 16 soit le lundi 4/01/2021 pour les 7-8 et le mardi 5/01/2021 pour les 9-11.**
- **Point de rendez-vous : devant la salle de projection.**

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, mes salutations les meilleures.

Muriel ORTS

Enseignante de français et de théâtre



**Etablissement primaire et
secondaire de Genolier**
Ch. de la Brégentenaz 11
CH-1272 Genolier
Tél. : 022 557 54 80
Fax : 022 557 54 88
E-mail : eps.genolier@vd.ch

Aux parents des élèves
des classes de 7P-11S

Genolier, 7 septembre 2020

INSCRIPTION AU COURS DE THÉÂTRE : ATELIER D'IMPROVISATION

lundi de 15H09 à 15H55 (7-8P) ou le mardi de 15H15 à 16H15 (9-11S)

20 séances

Maximum 10 participants

Inscription par ordre d'arrivée des bulletins

Bulletin à retourner au maître de classe avant le 9/10/20

Nom : Prénom :

Classe :

Maître/maîtresse de classe :

S'inscrit au cours de théâtre qui se donnera dès la semaine 16.

oui

Rappel d'un article du règlement scolaire :

Art. 166

Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année tous les cours obligatoires de leur classe, ainsi que les cours facultatifs auxquels ils se sont inscrits.

Signature des parents :

Signature de l'élève :

.....

.....